



DSES - DGS
Service du médecin cantonal
Et du pharmacien cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Aux professionnels de la santé et
prestataires de soins concernés

Genève, le 15 juin 2020

N/réf. : JAR

Concerne : constitution de réserves de masques chirurgicaux et autres matériels de protection

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de l'épidémie COVID-19, les filières habituelles d'approvisionnement en masques chirurgicaux et autres éléments de protection (surblouses, lunettes, masques filtrants FFP2, etc.) n'ont plus fonctionné. Cela a mis en évidence l'importance de la constitution d'un stock de matériel de protection.

En cas de retour d'une vague épidémique à SARS-CoV-2 ou de tout autre virus, il convient que tous les acteurs concernés suivent la recommandation émise par l'OFSP dans son plan pandémie:

(<https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/hygiene-pandemiefall/influenza-pandemieplan-ch.pdf.download.pdf/ofsp-plan-pandemie-influenza-ch.pdf>).

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les pages 59 à 62 de ce plan et le tableau II.10.1 qui émet des recommandations quantitatives précises relatives aux stocks de masques de protection.

Par la présente, nous vous encourageons vivement à constituer des réserves à hauteur de ces recommandations au minimum et vous rappelons que leur mise en œuvre est de la responsabilité de chaque institution, cabinet médical ou prestataire de soins concerné.

Pour ce qui est des institutions de santé avec des patients stationnaires, ce stock de base devrait être suffisant pour couvrir un semestre complet.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.


Dr Christian Robert
Pharmacien cantonal


Dr. Aglaé Tardin
Médecin cantonale